



SBG AUDIT
Commissaire aux comptes
Compagnie nationale des commissaires aux comptes
Ressort de la Cour d'Appel de Montpellier
32 B avenue du Professeur Grasset
34090 Montpellier | France
RCS Montpellier 819 245 358

100 % MOTO

Société à responsabilité limitée

**Rapport du commissaire aux comptes désigné en application
de l'article L. 223-43 du code de commerce
sur la transformation de la société 100 % MOTO,
Société à responsabilité limitée,
en Société par actions simplifiée**

100 % MOTO
Société à responsabilité limitée
40 rue Ettore Bugatti
Parc d'Activité Garosud lot 3
34000 Montpellier
RCS Montpellier 404 744 120

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les comptes de la situation de 9 mois arrêtée au 30 septembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité font apparaître (comparaison avec l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2023) :
 - un chiffre d'affaires de 5.250.700 €, contre 6.420.627 € l'exercice précédent,
 - un taux de marge commerciale de 17,6%, contre 18,9% l'exercice précédent,
 - des autres achats et charges externes de 483.981 €, contre 593.766 € l'exercice précédent,
 - des impôts et taxes de 48.090 €, contre 53.504 € l'exercice précédent,
 - des charges de personnel de 393.342 €, contre 531.246 € l'exercice précédent,
 - un résultat financier de -19.232 €, contre -22.327 € l'exercice précédent,
 - un résultat exceptionnel de 3.640 €, contre -3.501 € l'exercice précédent,
 - un bénéfice de 324.180 € et des capitaux propres de 1.524.992 € au 30 septembre 2024,
- les diligences relatives aux évènements postérieurs à la clôture ne laissent apparaître aucune dégradation des états financiers de nature à remettre en cause le fait que le montant des capitaux propres soit supérieur au montant du capital social.

Montpellier, le 17 février 2025

Le Commissaire aux comptes ad'hoc,

SBG AUDIT

DocuSigned by:

 Sébastien Beaugrand

7D9E232DC9074C8...